



La Confédération Générale du Travail

**« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »**

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

Supplément au N° 1426
du 21 mars 2013

SPECIAL 15^{ème} CONGRES FEDERAL **au CAP D'AGDE**

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Bilan d'activité	2-16
2. Note d'accompagnement aux modifications des Statuts de la Fédération	17
3. Modification des Statuts	18-23
4. Résolution sur l'outil syndical	24-25
5. Questionnaire hébergement	26
6. Fiche de candidature	27
7. Informations pratiques	28
8. Autorisation DRH	29



Bilan d'activité du 15^{ème} congrès fédéral

Années 2010 – 2011 – 2012

L'intensification des mesures RGPP

Cette mandature aura été marquée par l'intensification des mesures RGPP.

Cette dernière a été menée avec une vision purement comptable et dogmatique, sans réflexion sur les missions, sans y associer l'encadrement et encore moins l'ensemble des personnels.

Elle s'est traduite notamment par :

- Des réductions d'effectifs, de moyens, des abandons de missions (ingénierie publique, entretien et exploitation, absence de parcs dans les DIR...).
- Des réorganisations, fusions et mutualisations de services
- Des fusions de corps
- Un mode de management fondé sur le « résultat et la performance »
- Une perte de sens du travail

Le bilan RGPP des inspections générales des finances, des affaires sociales et de l'administration remis au premier ministre le 25 septembre 2012 tout en critiquant la méthode utilisée par le précédent gouvernement ne remet pas en cause le fond des réformes. La lettre de cadrage du premier ministre et le budget 2013 ont confirmé la volonté du gouvernement Hollande de contraindre les politiques publiques aux exigences de « discipline budgétaire » notamment dans le cadre du TSCG. Dans ce contexte, les projets de « modernisation de l'action publique » et d'acte III de la décentralisation ne peuvent en l'état constituer une perspective d'évolution positive pour les politiques publiques.

Des changements de périmètres incessants

La dégradation du rapport missions/moyens et un management fondé sur les objectifs d'économies comptable et de performance individuelle ont provoqué une souffrance au travail pour beaucoup et ce à tout niveau hiérarchique. Le recul de la présence territoriale de l'Etat pour porter les politiques publiques de ce que doit être un grand ministère technique, combiné au décalage croissant entre les objectifs des Grenelle environnement et mer et les réalisations concrètes ont été vécus douloureusement par les personnels.

La REATE en instituant une double gestion entre le SGG (pilotage interministériel) et les ministères (gestion des statuts et des emplois) a donné lieu à de multiples difficultés. Le manque de lisibilité sur la répartition des prérogatives entre SGG et DRH des ministères a permis des latitudes aux directeurs des DDI et a altéré la cohérence de la mise en œuvre des politiques publiques et de la gestion des personnels.

L'accroissement du rôle des préfets a impacté la mise en œuvre des politiques ministérielles au niveau régional avec la fusion et la création de services, notamment les DREAL.

Notre ministère a également subi des redécoupages successifs et rassemble aujourd'hui des secteurs auparavant bien identifiés : équipement, transports, écologie, mer, énergie puis le logement. En 2012, deux ministères ont été mis en place : écologie, développement durable et énergie (MEDDE) et égalité des territoires et logement (METL).

Une activité fédérale sur tous les fronts

Dans ce contexte extrêmement tumultueux, la FNEE-CGT a œuvré pour construire la mobilisation des personnels dans l'unité la plus large possible pour l'emploi et les conditions de travail, la défense et la reconquête des missions de service public, pour l'augmentation des salaires. Ceci s'est concrétisé à travers de nombreux dossiers, notamment :

- Transfert des parcs
- Filière spécifique « routes » dans la fonction publique territoriale
- Cadrage DIR et DIRM
- Privatisation des routes
- Evolution du RST
- Réforme des VN
- Environnement
- Evènements climatiques (tempête Xynthia, épisodes neigeux...)
- NES et fusions de corps
- Retraite et pénibilité
- Hygiène et sécurité notamment décret amiante
- Action sociale
- Transposition directives Erika III
- Sécurité maritime
- De-précarisation
- SIDSIC
- Temps de travail
- Rémunération dont salaires, PFR, jour de carence
- Catégorie C

Dans le domaine du dialogue social la fédération a répondu autant que possible aux multiples sollicitations de l'administration pour participer aux groupes d'échange et aux réunions. Dans le même temps elle a su faire pression en organisant le boycott intersyndical ponctuel d'instances de concertation nationales et en appelant les élus et représentants locaux à en faire de même.

La CGT première organisation syndicale représentative

La CGT s'est donné les moyens de conserver sa place de 1^{ère} organisation syndicale représentative au plan national au travers des différents scrutins (DREAL, DDT, DIRM , services territoriaux, élections générales du 20 octobre 2011...). La CGT a fait liste commune avec la FSU en 2011 et a obtenu 6 sièges au CTM. Elle a également obtenu le secrétariat du CHSCT-M ainsi que la présidence du CCAS.

Un fonctionnement fédéral en développement

Les instances fédérales (secrétariat, bureau et commission exécutive) se sont réunies régulièrement.

La trésorerie fédérale s'est consolidée et les comptes ont été certifiés en 2011 et 2012 par le commissaire aux comptes.

Même si la plupart des collectifs fédéraux ont fonctionné et produit des travaux, il reste à progresser pour trouver des méthodes de travail plus fonctionnelles au regard de la charge de travail des militants et faire en sorte que toutes les composantes y soient partie prenante. Quand le besoin est apparu, des groupes de travail thématiques ont été mis en place selon l'actualité.

La fédération a organisé 6 stages de formation syndicale, a mis en place un plan de formation et a édité une publication « Flash-info formation syndicale ». Elle a également entamé un recensement des formations suivies par les membres de la direction fédérale.

Un livret d'accueil a été élaboré et mis en ligne.

Le site internet de la fédération a été rafraîchi et s'est doté de nouvelles rubriques. Il demeure une référence pour beaucoup.

La circulaire fédérale a été publiée tous les quinze jours. Celle-ci reste néanmoins une compilation de publications et mériterait d'être complétée par des éditos et articles de fond.

Le fichier fédéral a été entièrement remis à jour.

La fédération a autant que possible sollicité les Unions Fédérales pour organiser les consultations et mobilisations locales. Elle a à plusieurs reprises organisé des réunions d'UF selon les dossiers et les secteurs (ex : VN, DIR, ...).

La fédération a relancé l'activité de l'Union Fédérale des Retraités. Celle-ci compte aujourd'hui une quinzaine de membres et a mis en place un plan de travail ambitieux.

Deux grandes conférences nationales

La fédération a organisé deux grandes conférences nationales pour les sections et syndicats :

-« Le service public est notre richesse si l'on s'en mêle », les 18 et 19 mai 2011. En présence de membres de l'administration, d'élus territoriaux et de 150 délégués, celle-ci a donné lieu à la publication d'une brochure.

-« les nouvelles règles de représentativité », le 05 janvier 2012, avec l'UGFF et 200 participants.

Un cahier revendicatif étoffé servant de base aux mobilisations

Suite à l'élection de François Hollande, la fédération a été reçue par deux nouvelles ministres successives Nicole BRICQ puis Delphine BATHO. A cette occasion une plate-forme revendicative fédérale a été établie (cf. annexe). Celle-ci a servi de point d'appui dans la construction de la mobilisation pour la manifestation nationale à Paris appelée par la CGT et la FSU le 23 octobre 2012 pour l'emploi, les missions et les salaires. Plusieurs milliers d'agents ont répondu à l'appel et ont permis d'être reçu au ministère de l'écologie et après avoir rejoint la mobilisation fonction publique au ministère de la fonction publique.

Cette mobilisation, aura contribué à peser sur les projets ministériels et à aboutir sur certaines revendications notamment l'abandon de la PFR pour la catégorie C et sa remise en question pour la catégorie B, le décontingement pour l'accès au 8^{ème} échelon pour les adjoints, la suppression du jour de carence pour les fonctionnaires.

La FNEE a contribué aux grandes mobilisations nationales interprofessionnelles sur la retraite et pénibilité, l'emploi et les salaires ainsi qu'aux mobilisations fonctions publiques. Elle a participé aux mobilisations européennes avec notamment la présence d'une délégation de militants à l'euro-manifestation de Bruxelles en septembre 2010.

La fédération a également contribué à la conférence sociale et participé à la conférence environnementale pour la transition écologique organisées en juillet et septembre 2012 par le gouvernement.

Annexe

Audience avec la Ministre (Aide mémoire de la FNEE-CGT mai 2012)

Parmi les attentes des personnels des services du MEDDTL et de ses établissements publics, nous pointons plusieurs urgences, auxquelles il faut porter réponse. Ces urgences concernent aussi la situation sociale dans des secteurs professionnels relevant des politiques publiques portées par le MEDDTL : par exemple dans le secteur maritime, l'action menée par les salariés de la SNCM et la Méridionale pour l'inscription au 1^o registre des marins des équipages des navires assurant des liaisons avec notre pays, contre la concurrence basée sur le dumping social de compagnies basées en France et en Europe. Nous appelons bien sûr l'attention sur des textes parus au JO dans les derniers jours du gouvernement précédent sans aucune concertation : par exemple le décret du 9 mai portant réforme du régime des concessions de logement (JO du 10 mai) qui doit être abrogé. Il met directement en cause certains de nos agents, ainsi ceux des logements liés à l'exploitation des voies navigables (voir ci-dessous point 6^o sur mise en place de VNF avec un préavis pour le 6 juin), d'autres infrastructures de transports ou dans certains établissements publics. D'autres « coups partis » ou en voie de l'être, peuvent être stoppés. C'est par exemple le cas des concessions-privatisations de routes nationales, ou d'infrastructures comme le tunnel de Toulon, ou le PPP prévu pour le canal Seine Nord Europe. D'autres mesures urgentes concernant les fonctionnaires et agents de l'Etat sont attendues du gouvernement et de la Ministre chargée de la Fonction Publique, portées par l'UGFF-CGT, notre Fédération et ses syndicats : citons à ce titre, la revalorisation du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires pour reconnaître les qualifications et les droits au déroulement de carrière, ou encore l'abrogation du jour de carence maladie ou la taxation des mutuelles qui fragilise notre protection sociale. Sur le contenu des politiques publiques nécessaires dans les domaines relevant des champs ministériels des ministres chargés de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que de l'égalité des territoires et du logement, la CGT porte des propositions, revendications et demandes. Avec ses structures interprofessionnelles adaptées, la CGT est à disposition pour toute rencontre sur ces sujets (politique des transports -Union Interfédérale des Transports- ; Logement -collectif confédéral Logement- ; Grenelle Environnement et Mer- collectifs confédéraux Développement Humain Durable- Energie...).

1^o Arrêt de la RGPP

Urgence des emplois vacants, des recrutements, des cibles en ETP fin d'année 2012 et de la préparation du budget 2013. La stratégie ministérielle publiée en décembre 2011 souligne les tensions des rapports missions/moyens en indiquant les limites atteintes par les gains de productivité et de mutualisation, et en recommandant la mise à plat du périmètre, de la nature ou de la finalité des missions... Nous demandons l'ouverture d'une discussion nationale en juin sous l'égide du ministre pour faire le point sur les effectifs (postes vacants/recrutements), les cibles fin 2012 du SERM par programme et zone de gouvernance, la situation des effectifs dans les établissements publics, afin d'améliorer la situation et de soumettre à concertation avec les organisations syndicales siégeant au CTM les mesures qui s'imposent, y compris celles qui relèveraient du projet de loi de finances 2013 ou rectificative 2012. La fin de la RGPP avec le 1 sur 2 non remplacé et l'arrêt de RH 2013, doivent se traduire en actes. A ce sujet, le programme du président de la République comporte pour la « première année du changement » (citation document du 3 avril pour la période allant jusqu'au 29 juin 2012), en lien avec la publication par la Cour des comptes du rapport sur la situation des finances publiques, ces deux engagements. « Arrêt de la RGPP », suivi du lancement du « Projet de refondation et de modernisation de l'action publique », avec la précision de l'établissement par chaque ministre avant fin septembre 2012 d'un « projet pluriannuel de modernisation et de simplification des services et opérateurs sous sa tutelle ». Nous devons nous organiser pour avoir un suivi du premier engagement et une concertation sur le second. Faute de concertation sociale, l'inscription dans la Constitution du respect de la démocratie sociale (pour citer un autre engagement présidentiel) serait contredite. Ainsi la dernière action de grève de nos collègues du contrôle aérien contre la fermeture d'un certain nombre de centre de contrôles de la navigation, doit avoir des suites concrètes. Ainsi encore pour l'application du droit des sols (ADS) et de l'urbanisme, après la

publication de la circulaire ADS du 4 mai, bloquée un temps par le SGG. Nous venons de prendre connaissance de la tenue de réunions interrégionales avec appui des CVRH pour appliquer la suppression de 699 ETP en 2012 et 2013 au titre de l'ADS. Nous exigeons de l'administration le retrait de cette circulaire, le gel de ces suppressions d'emplois RGPP, et l'annulation de ces réunions d'application prévues sans les organisations syndicales. Les engagements d'arrêt de la RGPP et de dialogue social ne doivent ainsi pas être contournés, en ignorant le résultat des élections présidentielles et l'installation du nouveau gouvernement.

2° S'agissant des établissements publics, nous avons pris bonne note que le décret publié fin avril relatif aux pouvoirs des préfets sur les services territoriaux de ces établissements ne comportait plus, contrairement au projet soumis aux CTM, CT et CE concernés, l'ONCFS et l'ONEMA, mais visait toujours l'ADEME. Nous demandons le retrait de l'ADEME de ce décret. Au Parc national des Cévennes, nos élus ont saisi le Président du CA et la DGALN/DEB de l'entêtement du directeur à imposer en juin son projet de restructuration, qui tourne le dos à la volonté exprimée encore le 19 avril dernier de rapprocher les points de vue des personnels, des administrateurs, et celui de la direction. Nous demandons de rétablir le dialogue entre les parties pour une organisation des missions du PNC répondant à la délibération du CA du Parc de juillet 2011. A l'Agence de l'eau RMC, la nouvelle de la mutation arbitraire du délégué régional FrancheComté a conduit en mars dernier à une intervention médicale urgente sur le lieu de travail, une solidarité exemplaire des personnels de l'Agence en butte à l'autoritarisme du directeur général, une enquête étant conduite par le CHSCT avec la médecine de prévention : nous avons saisi la tutelle il y a plus d'un mois, sans réponse à ce jour. Enfin pour ces établissements, nous demandons le déblocage des dossiers d'évolution statutaire des contractuels : extension statut Agences de l'eau aux contractuels ONCFS, ONEMA, CELRL, et aux contractuels Parcs nationaux et AAMP. Par ailleurs pour ces derniers EPA (Parcs et AAMP), la note de gestion signée le 4 mai est insuffisante sur la revalorisation des rémunérations et ne nous a pas été communiquée suite à la réunion de concertation pour amendements possibles. Nous demandons également les revalorisations statutaires et de carrières des fonctionnaires des corps d'ATE et TE. Ces engagements pris dans le relevé de décisions du 22 mars 2011 n'ont pas été tenus.

3° OPA

Sur les textes concernant les OPA devant accompagner le transfert des Parcs aux conseils généraux, nous connaissons les causes des retards accumulés. Il y a urgence : amendement nécessaire à la loi d'octobre 2009 et au moins les deux décrets relatifs aux modalités de calcul de départ en retraite et au reclassement dans la FPT des OPA. Cela est indispensable pour garantir aux personnels l'exercice correct du droit d'option. Mais s'avère autant nécessaire la levée du moratoire imposé par Bercy sur le recrutement et l'avenir des OPA dans les services de l'Etat ou les établissements publics sous tutelle.

4° Résorption de la précarité

L'application de la loi sur la résorption de la précarité subie par les contractuels dans tous les services et établissements ministériels appelle une volonté résolue et des moyens dédiés à la DRH, comme nous l'avons déclaré au premier groupe de travail tenu en avril. Le second est prévu début juin.

5° Mesures et situations catégorielles

Nous demandons réponse aux revendications portées en intersyndicale par les adjoints administratifs avec pétitions et déclarations réitérées à la CAP des 18/19 avril sur les taux de promotion nécessaires au déroulement de carrière, l'accès au 8ème échelon sans contingentement, la garantie de l'alignement des primes avec celles des adjoints administratifs du MAAPRAT sans application de la PFR, la transformation d'emplois de C en B avec des parcours professionnels choisis. Sur les dessinateurs, nous appelons l'attention sur la réalité du vécu d'un corps en extinction : il est impératif de donner à ce corps des perspectives de carrières en lien avec le corps de B technique. Nous demandons également des mesures significatives pour la revalorisation statutaire des personnels d'exploitation, les deux premières réunions n'étant pas à la hauteur des attentes. Pour ces personnels d'exploitation, comme pour d'autres catégories d'agents soumis à des contraintes particulières de conditions et d'horaires de travail de terrain, le dossier de la reconnaissance statutaire de la pénibilité doit enfin avancer pour concrétiser un engagement du Ministre Borloo, bloqué par Matignon. S'agissant du projet de fusion des corps d'ingénieurs, la constitution de

groupes de travail thématiques doit permettre de faire prendre conscience des besoins de reconnaissance des qualifications, de la spécificité des missions techniques variées dont la pérennité doit être garantie pour l'avenir, avec des recrutements, des formations et des mesures exceptionnelles d'accès des techniciens à ces corps. Il ne s'agit pas pour nous, suite à la manifestation nationale intersyndicale des ingénieurs de février dernier contre votre projet de fusion, de dissiper ce que la lettre des DRH qualifie d'incompréhension des personnels. Pour le corps des attachés, nous n'avons pas d'information récente sur la mise en place du CIGEM et vous demandons notre participation au groupe de travail à ce sujet. Enfin nous vous rappelons que les chargés de recherche de 2^e classe ont été pénalisés par le nouveau taux de promotion à la 1^e classe, qui passe de 100 % (2011), à 75 % (2012) et 50 % (2013). Les élus aux CAP directeurs de recherche, chargés de recherche, ainsi qu'au comité d'évaluation des chercheurs ont demandé en intersyndicale une rencontre pour que le taux de promotion soit rétabli. A ce jour, aucune réponse. De manière générale pour garantir des déroulements de carrières, l'augmentation des taux pro/pro des différents corps, l'organisation des recrutements, conjuguée à celle des recrutements exceptionnels liés à l'application de la loi de déprécarisation, appellent des mesures et financements rapides. Enfin sur les dossiers catégoriels, les projets de décrets « en cours de signature » sur la fusion des corps avant la mise en place du gouvernement investi le 16 mai, textes contre lesquels nous nous sommes prononcés au CTM, doivent être mis à plat et faire l'objet de concertation.

6° Voies navigables et Réseau scientifique et technique

La mise en place des deux réformes sur la constitution du nouvel EPA Voies navigables et sur le CEREMA, qui ont fait l'objet de deux protocoles d'accord signés notamment par la CGT, n'obéit pas au même calendrier. Pour les moyens dédiés aux voies navigables, nous demandons de nouveau l'arrêt des 271 suppressions d'emplois au titre RGPP, prévu avant le vote de la loi de 2012, les recrutements nécessaires à la relance de la voie d'eau sur les emplois statutaires d'ingénierie publique, de maintenance et d'exploitation. Et nous notons, depuis le vote de la loi, que la région Bourgogne, la seule en expérimentation du transfert de compétences, a décidé d'y renoncer. S'agissant de l'évolution du Réseau scientifique et technique et du projet CEREMA, les contacts syndicaux pris avec l'AMF et l'ADF montrent les besoins des collectivités territoriales, comme leur interrogations sur les moyens de l'Etat au vu du bilan des dernières années de désengagement des services de l'Etat vis-à-vis de l'ingénierie publique, des missions d'expertise, études, conseil et assistance technique aux collectivités territoriales. La réunion du premier comité de suivi (9 mai) prévu par le protocole montre l'ampleur du redressement à opérer dans ce domaine avec les enjeux de l'égalité territoriale et du développement durable. La clause de maintien des moyens humains et financiers durant 2 années suivant la mise en place ne fait pas le tour des questions en cause. Le ministre et son cabinet devront se prononcer rapidement sur ces sujets.

7° Compétences et organisations ministérielles

Les attributions des ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, d'une part, et de l'égalité des territoires et du logement, d'autre part, posent la question des compétences, de l'organisation des services et établissements publics, comme de la maquette budgétaire, au regard de la situation actuelle. Le précédent de la sécurité routière avec un double rattachement au ministère de l'intérieur et de l'écologie a été mal vécu. En région la constitution des DREAL (ou DEAL en Outre-Mer) entre 2009 et 2011, ne devrait pas être déstabilisée par une nouvelle réorganisation, mais au contraire consolidée. Dans les départements, les DDT ou DDTM ont constitué une forte variable d'ajustements à la baisse des effectifs, avec une lecture préfectorale comptable, éloignée des nécessités des politiques ministérielles souvent techniques, aboutissant au sentiment d'abandon vécu par beaucoup. L'action sociale ministérielle, portée par un CCAS, des CRAS et CLAS au niveau local, devrait être confortée et revalorisée, en lien avec les actions interministérielles en ce domaine. A contrario de ces dernières années, où elle a souffert des réorganisations de services et des « mutualisations »

Repères chronologiques

2009		
MEEDDEM (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) Jean-Louis BORLOO		
Octobre 2009	5-9	14ème congrès fédéral à Pleaux article de l'humanité sur les suicides au ministère
	20	CTPM en présence de Jean-Louis Borloo
	22	journée de mobilisation pour le développement industriel et l'emploi - 30 000 manifestants à Paris
	26	Communiqué de presse fédéral grave accident d'un agent d'exploitation
	29	Lettre au ministre sur prime de restructuration de 250 euros pour tous
	Novembre 2009	9
17		CTPM lettre fédérale à l'ARF et à l'ADF sur le transfert des parcs
25		Appel de la CEF : défendre nos missions et faire respecter les droits des personnels Appel de la CEF pour la journée d'action du 3 décembre dans les parcs
26		Audience intersyndicale au cabinet dans le cadre du préavis de grève du 3 décembre
Décembre 2009	3	Grève dans les parcs Courrier intersyndical à la DRH sur la PFR
	4	Boycott unitaire du CTPM sur l'ARTT et appel unitaire au boycott de toutes les instances dans tous les services
	7-11	49ème Congrès confédéral à Nantes
	13	Intervention CGT au débat public sur la privatisation de la RN 154
	15	Lettre intersyndicale de demande d'audience au ministre suite au boycott du CTPM du 4 décembre CTPM CCAS
	17	Colloque développement durable et syndicalisme
2010		
Janvier 2010	8	Audience intersyndicale au cabinet sur l'ARTT et le dialogue social Lettre intersyndicale au ministre sur l'ARTT et le dialogue social
	13-14	Mobilisation et grève unitaire à la DGAC
	16	Intervention fédérale au forum « convergences » de Tours sur le devenir de la RN 154
	21	Journée de mobilisation unitaire fonction publique – 100 000 manifestants
		Actions et grèves dans les DIR
		Communiqué de presse fédéral : avis de tempête dans les capitaineries
Février 2010	3	Lette fédérale au ministre sur l'organisation de la police portuaire Lettre fédérale au ministre pour une demande d'audience sur l'aviation civile
	4	Lettre du président du CCAS au ministre sur le devenir de l'action sociale
	8	Réunion intersyndicale au cabinet sur l'ARTT
	15	Lettre fédérale au cabinet sur la création d'un opérateur routier national et sur la réforme des VN
	23	Mobilisation et grève unitaire du secteur Mer
	23-26	Mobilisations et grèves unitaires à la DGAC

	24	Journée de mobilisation nationale unitaire des retraités
	24	Audience fédérale audit des capitaineries et organisation de la police portuaire
Mars 2010	2	Communiqué fédéral suite à la tempête Xynthia
	15	Pétition intersyndicale sur les SAE
	16	Courrier intersyndical au ministre sur la biodiversité
	16	Article du parisien sur les suicides
	17	Adresse de la CEF au bureau confédéral sur les retraites
	23	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 800 000 manifestants
	25	CTPM
	26	Rassemblement et Audience intersyndicale lors de la visite du ministre à Toulouse
	31	Contribution fédérale au colloque INDECOSA
Avril 2010	1	Déclaration président du CCAS au congrès de la FNASCEE
	6	Audience du CCAS au cabinet
	13	Courrier intersyndical à la DRH sur la PFR
	12-16	Congrès UCR à La Rochelle
	15	CTPM
	20	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire
	27	Lettre fédérale au ministre suite aux incidents de transports aériens (volcan Islandais)
Mai 2010	19	CTPM
	20	Journée de mobilisation et de grève dans les parcs
	27	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 1 million de manifestants
Juin 2010	7	Lettre fédérale à la DGITM sur VN
	9	Lettre fédérale au cabinet sur l'évolution domaniale des phares
	9	Intervention du président du CCAS à l'AG du CGCV
	22	CCHS
	24	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 2 millions de manifestants
	24	Intervention fédérale à l'AG de la MGET à Montpellier
		Publication du Manifeste « La fonction Publique notre bien commun »
	25	CTPM
	29	CCAS
Juillet 2010	2	Lettre fédérale à la DRH sur la PFR
	12	Conférence de presse CGT suite à la tempête Xynthia
	22	Audience au cabinet sur VN
	23	Mobilisations et grèves unitaires à la DGAC
	26	Courrier intersyndical au ministre sur la PFR
Août 2010	31	CCHS
Septembre 2010	7	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 2 millions 700 000 manifestants
	15	Rassemblement unitaire devant l'assemblée nationale pour les retraites
	20	AG nationale des originaires de l'outre mer CGT à Paris
	23	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 3 millions de manifestants
	29	Euromanifestation à Bruxelles – 100 000 manifestants
Octobre 2010	2	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire –
	7	CTPM

	12	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 3 millions 500 000 manifestants
	16	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire –
	18-30	Boycott unitaire des réunions avec l'administration du ministère
	19	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire –
	22	Lettre fédérale au ministre sur le domaine fluvial public
	28	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 2 millions de manifestants
Novembre 2010	1-5	Poursuite du boycott unitaire des réunions avec l'administration du ministère
	6	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire – 1 million 500 000 manifestants
	9	Lettre fédérale au ministre sur biodiversité (agence de la nature)
	14	MEDDTL (ministère de l'écologie, du développement durable et du logement) Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
	15	Courrier unitaire à la ministre sur le domaine public fluvial
	16	Communiqué de presse fédéral « La Mer orpheline ? »
	16	Demande d'audience unitaire à la ministre sur retraite – pénibilité - missions
	23	Journée de mobilisation nationale interprofessionnelle unitaire –
	25	Communiqué de presse fédéral « La neige arrive ! »
	29	CTPM
Décembre 2010	2	Demande d'audience fédérale à la ministre sur VN
	8	Demande d'audience fédérale à la ministre sur le RST
	9	Communiqué de presse fédéral « épisode neigeux : carence manifeste des pouvoirs publics »
	10	Communiqué fédéral et UGFF « des propos inacceptables à l'égard de Météo-France »
	14	CCAS
	14	Journée de mobilisation et de grève dans les parcs
	15	Journée d'action européenne
	16	Appel de la CEF sur la retraite
	17	Contribution CGT au débat public sur la RCEA
	17	CTPM
	22	Demande d'audience fédérale à la DRH sur cadrage DIR
2011		
Janvier 2011	5	Audience fédérale au cabinet suite au remaniement ministériel
	11	Demande d'audience fédérale à la DGITM sur les officiers de ports
	14	Lettre de la ministre sur les attributions du ministère
	19	Demande d'audience fédérale à la ministre sur l'environnement
	20	Rassemblement unitaire contre la précarité dans la Fonction publique Courrier intersyndical de demande d'audience à la ministre sur le transfert à VNF
	27	Audience intersyndicale au cabinet sur le transfert à VNF Courrier intersyndical à la ministre sur la fusion de corps B techniques
	28	Lettre ouverte intersyndicale à la ministre contre la fusion des corps d'ingénieurs
Février 2011	03	Courrier intersyndical au cabinet contre le transfert à VNF
	08	CTPM
	14	Appel fédéral n°1 pour réunir dans un cadre unitaire les personnels dans les services navigation

	15	Expression fédérale sur les « Grenelle environnement et mer » : assumer des choix
	17	Communiqué de presse fédéral : un an après Xynthia
	22	Audience UIT avec le cabinet du secrétaire d'Etat aux transports
	23	Audience intersyndicale CCAS/ cabinet – déclaration unitaire
Mars 2011	01	Audience fédérale avec la ministre
	03	Déclaration interfédérale CGT FNEE-FSM-FOMM : transposition des directives « ErikaIII »
	10	Lettre fédérale au DGITM sur sûreté et sécurité portuaires
	14	Appel fédéral n°2 pour réunir dans un cadre unitaire les personnels dans les services navigation
	17	Demande d'audience fédérale au SG du ministère sur le CETMEF
	18	Boycott unitaire du CTPM sur sécurité maritime
	22	Journée de mobilisation et de grève dans l'environnement - « La Seine verte » Journée de mobilisation et de grève des CTT
	23	Assemblée générale CGT des services navigation à La Bourse du travail à Paris
	25	Expression fédérale : retour d'expériences suite aux épisodes neigeux
	29	Audience intersyndicale au cabinet sur le transfert à VNF
	31	CTPM
Avril 2011	06	Lettre ouverte intersyndicale aux présidents du Sénat et de l'assemblée nationale sur le transfert à VNF Courrier intersyndical à la ministre et au premier ministre sur le transfert à VNF
	06-08	9ème conférence de l'UIT
	09	Euro-manifestation à Budapest
	12	CCAS
	28	Journée confédérale d'action et de grève sur la reconnaissance de la pénibilité Journée de mobilisation et de grève dans les services navigation Motion fédérale contre le transfert à VNF
	29	Déclaration unitaire CGT FNEE et FDSP contre la privatisation des routes
Mai 2011	02-03	Journées de mobilisation et de grève dans les services navigation
	06	CTPM
	12	Lettre fédérale à la DRH sur RI des DIRM
	18-19	Conférence fédérale nationale sur « le service public est notre richesse si l'on s'en mêle »
	24	Demande d'audience intersyndicale à la ministre sur la fusion de corps B techniques Motion intersyndicale contre la fusion de corps B techniques
	26	Journée de mobilisation contre les fusions de corps de catégorie B
	31	Journée de mobilisation et de grève dans la fonction publique sur salaire
Juin 2011	06-07	Journées de mobilisation et de grève dans les services navigation
	15	Journée de mobilisation contre la fusion de corps B techniques
	23	CCHS Lettre fédérale à la DRH sur les RI des DIRM Intervention fédérale à l'AG de la MGET à Strasbourg
	24	Signature par la FNEE du protocole d'accord VNF
	28	CTPM CTP des DDI
Juillet 2011	06	CCHS

	07	Expression fédérale sur l'évolution du RST
	12	CTPM Lettre fédérale au SG du ministère sur le décret « amiante »
	13	Lettre fédérale au CGEDD sur l'audit capitaineries
	25	Lettre fédérale et 4 pages aux sections et syndicats sur dossier VNF
Août 2011	25	Lettre ouverte des représentants CGT au CTP des DDI au SGG
	31	Lettre fédérale au DGITM sur le CETMEF
Septembre 2011	01	CTP central des DDI
	21	Boycott unitaire du CTPM
	23	Communiqué fédéral « mettre un arrêt à la réduction des postes au CETMEF »
	26-30	33 ^{ème} congrès du SNOA à Pleaux
	29	Expression fédérale : amendements FNEE-CGT au projet de loi relatif à l'ANVN
Octobre 2011	04	AG à paris sur le SIDSIC
	06	Journée nationale de mobilisation des retraités
	07	Boycott unitaire du CTPM
	11	Journée unitaire de mobilisation et de grève interprofessionnelle – 270 000 manifestants
	13	CCAS
	19	Adoption par le Sénat du projet de loi « voies navigables »
	20	Elections générales fonction publique – liste commune CGT/FSU au CTM
	25	Communiqué fédéral sur les élections : la CGT est première organisation syndicale dans la fonction publique et au ministère 35,1% pour la liste CGT/FSU avec 6 sièges au CTM
	27	Lettre fédérale au président de la MGET sur amendement BUR
Novembre 2011	09	Lettre fédérale au SG du ministère sur constitution du CHSCT-M
	15	Journée de mobilisation et de grève dans les parcs
	18	Journée de mobilisation et de grève des contractuels ONEMA
	29	CTM
	30	Journée européenne d'actions contre l'austérité et pour les services publics
Décembre 2011	02	Communiqué et conférence de presse de l'UF DIRIF sur l'organisation de la VH
	06	Lettre fédérale au Sénat et à l'assemblée nationale sur le projet de loi ANVN
	08	Communiqué de presse fédéral sur le projet de loi ANVN Demande d'audience fédérale au DGAC sur IPEF
	1er-15	Mobilisations unitaire interprofessionnelles contre les plans d'austérité et de rigueur avec un temps fort le 13 décembre
	14	Diffusion du tract fédéral « une stratégie ministérielle pour rassurer » à l'encadrement supérieur présent au colloque organisé par le ministère au Palais des congrès
	15	CCAS Lettre fédérale à FO sur l'évolution du RST
	21	Lettre fédérale aux présidents des groupes politiques du sénat sur le projet de loi ANVN
2012		
Janvier 2012	05	Journée d'étude fédérale nationale sur les nouvelles règles de représentativité

	09	Lettre fédérale au SG du ministère sur le cadrage DIRM
	11	Adoption par le Sénat de la loi VN
	12	Lettre fédérale au SG du ministère sur la participation des OPA aux CLAS
	18	Mobilisation interprofessionnelle à l'occasion du Sommet social Communiqué fédéral sur les propos de Nicolas SARKOZY sur l'aspect « tatillon » des règles environnementales
	27	Communiqué fédéral sur le protocole d'accord CEREMA
	30	Signature par la FNEE du protocole d'accord sur le CEREMA
	31	Meeting national CGT « La retraite au coeur de l'avenir » au Zénith de Paris CTM
Février 2012	1-3	5ème congrès de l'OFICT à Montreuil
	02	Lettre fédérale aux présidents de l'AMF, l'ADF et de l'ARF sur le CEREMA
	09	Mobilisation nationale des ingénieurs – 2000 manifestants à Paris
	23	Rencontre FNEE/AMF sur le NOST
	27	Courrier CGT/FSU au premier ministre sur pouvoir des préfets
	29	Journée européenne de mobilisation et de manifestation contre le TSCG et l'austérité
Mars 2012	1er	Communiqué unitaire sur EPA VN
	15	Lettre fédérale aux directeurs CETE, CETMEF, SETRA et CERTU sur préfiguration CEREMA
	27	Lettre fédérale à la DRH sur la PTETE au CETMEF Lettre ouverte fédérale aux candidats à l'élection présidentielle
Avril 2012	03	Rencontre/débat CGT/FSU des IPEF : « les ingénieurs et les politiques publiques en question »
	11	Lettre fédérale au préfigurateur CEREMA et au DRI
	12	CCAS
	13	CTM
	18	Réunion des UF des services navigation
	24	Lettre fédérale à la DAM sur le CETMEF Courrier intersyndical au SG du ministère sur pouvoir des préfets
Mai 2012	1er	Manifestations : 750 000 personnes dans plus de 300 défilés
	06	Election de François Hollande à la Présidence de la République
	09	Rencontre FNEE/ADF sur CEREMA
	10	CTM
	16	MEDDE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) Nicole BRICQ METL (ministère de l'égalité des territoires et du logement) Cécile DUFLOT
	22	Demande d'audience fédérale à la nouvelle ministre Nicole BRICQ
	25	Début de la campagne OFICT « temps et charge de travail : faisons les comptes ! »
	29	Audience avec Nicole BRICQ nouvelle ministre
	30	CHCT-M
Juin 2012	02	Communiqué intersyndical sur les adjoints administratifs
	04	Réunion « technique » FNEE/ cabinet de la ministre

	07	Elections CAPN techniciens de l'environnement
	11	Demande d'audience intersyndicale à la ministre sur les adjoints administratifs Demande d'intervention intersyndicale à la ministre des droits des femmes sur l'accès au 8ème échelon pour les adjoints administratifs
	13	Intervention du président du CCAS à l'AG du CGCV à Longeville-sur-mer
	19	Demande d'audience fédérale au ministre délégué des transports et de l'économie maritime
	20	Demande d'audience fédérale au SG du ministère sur le régime indemnitaire des officiers de ports Demande d'audience fédérale au DIT sur les ateliers de la sécurité des agents des DIR
	21	MEDDE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) Delphine BATHO METL (ministère de l'égalité des territoires et du logement) Cécile DUFLOT
	21	Rassemblement intersyndical des adjoints administratifs devant la CAP nationale Pétition intersyndicale et lettre ouverte des dessinateurs Intervention fédérale et du président du CCAS à l'AG de la MGET à Saint-Brieuc
	25	Demande d'audience fédérale aux ministres Batho et Duflot
	26	Mobilisations intersyndicales et grève à la DEAL Mayotte
	27	Journée nationale d'action dans les DIR et rassemblement à Reims de 250 agents
	28	Elections CT CMVRH- CVRH- CEDIP
Juillet 2012	03	CHSCT-M CCAS – Motion unitaire
	05	CTM
	09-10	Conférence sociale
	11	Courrier intersyndicale à la ministre sur les adjoints administratifs
	16	Communiqué CGT/FSU sur le boycott de la réunion « agenda social » Courrier intersyndical à la ministre sur les commissions indemnitaires
	17	Lettre fédérale à la ministre sur agenda et qualité dialogue social
	25	Demande d'audience fédérale au DIT sur les DIR
	26	Audience FD de l'UIT avec le ministre délégué aux transports et à l'économie maritime
	31	Lettre CGT/FSU à la DRH sur les ingénieurs
Août 2012	02	Audience entre la ministre et la FNEE
Septembre 2012	05	Motion fédérale contre le TSCG Election de Nicolas BAILLE en tant que secrétaire général de la FNEE
	07	Table ronde sociale entre la ministre de l'écologie, le ministre des transports et les OS Audience du CCAS avec le cabinet de la ministre
	14-15	Conférence environnementale pour la transition écologique
	20	Communiqué fédéral « Attention danger ! Réflexion sur l'évolution des missions et de l'organisation de l'Etat.
	21	Lettre fédérale à la ministre sur la rémunération personnels DDT-M transférés au SNIA-DGAC
	27	Journée nationale de mobilisation des catégories C Manifestation nationale à Paris des catégories C
	28	CTM « budgétaire »
	30	Manifestations nationale à Paris contre le TSCG
Octobre 2012	1er	Réunion entre la ministre et les OS sur rapport CGEDD « bilan RGPP »
	04	Rassemblement devant le Sénat sur l'acte III de la décentralisation

	05	CHSCT-M
	09	Journée européenne d'actions pour l'industrie et l'emploi
	11	Journée nationale d'action des retraités
	16	Audience FNEE avec la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur ATESAT et ADS
	19	CTM
	23	Journée nationale CGT/FSU de mobilisation et de grève aux MEDDE et METL et dans la fonction publique Manifestation à Paris avec plusieurs milliers d'agents Audiences au MEDDE et à la Fonction publique
	24	Lancement pétition contre le jour de carence
	25	Lettre fédérale à la ministre sur contrat d'objectifs ONEMA
	29	Réunion entre la FNEE et la ministre sur l'agenda social
Novembre 2012	07	Demande d'audience fédérale à la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur ADS et ATESAT
	09	Lettre fédérale au cabinet de la ministre sur réorganisation des laboratoires d'hydrobiologie en DREAL
	13	Réunion FNEE/ cabinet de la ministre sur relance du chantier CEREMA
	14	Journée européenne de mobilisation et d'euromanifestation contre l'austérité
	15	Demande d'audience fédérale à la ministre sur les originaires de l'Outre Mer
	15-16	Intervention fédérale à la convention cadres de VNF à Poitiers
	19	Réunion FNEE/ cabinet de la ministre sur relance du chantier CEREMA
	20	Demande d'audience fédérale au SG du ministère sur le corps des TSDD
	21	Demande d'audience OFICT au cabinet de la ministre sur temps et charges de travail
	23	Demande d'audience intersyndicale à la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur ADS et ATESAT
	26-28	Rencontre nationale des présidents de CLAS au ministère
	29	CTM Demande d'audience fédérale à la ministre sur relations CETMEF/DAM
Décembre 2012	04	CCAS Réunion OS cabinet de la ministre du METL sur ADS et ATESAT
	05	Lettre fédérale à la ministre, au SG du ministère et au DGEA sur contrat d'objectifs ONEMA
	08	Intervention fédérale lors de l'hommage rendu à Francis COUDEVILLE à Nîmes
	09	Communiqué de presse fédéral
	11	CHSCT-M
	12	Signature par la FNEE des avenants au protocole d'accord sur le CEREMA Communiqué fédéral sur le CEREMA
	13	Journée nationale de mobilisation sur sécurisation de l'emploi Rassemblement à Paris devant le MEDEF CTM
	17	Audience CGT/ cabinet de la ministre sur Météo France
	18	Courrier intersyndical au premier ministre sur ADS et ATESAT



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

**15^{ème} congrès Fédéral
du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde (34)**

Montreuil, 13 mars 2013

Note d'accompagnement aux modifications des Statuts de la Fédération

Un certain nombre de modifications des statuts de la Fédération sont nécessaires.

La mise en conformité de nos statuts avec la loi dite de dialogue social et selon les recommandations du Commissaire aux comptes. Ainsi il est proposé que le Secrétariat fédéral arrête les comptes (article 24) et que la Commission exécutive fédérale les approuve (article 21). L'article 25 est également modifié pour tenir compte de la présence d'un Commissaire aux comptes.

S'agissant des mandatements aux congrès fédéraux avec Cogétise, le nombre de voix au congrès est basé sur le nombre de timbres réglés à cogétise et non plus en trésorerie fédérale (article 17).

Par ailleurs, les baisses d'effectifs et les transferts de personnels ont pour conséquence de réduire la taille des services et le nombre d'adhérents. C'est pourquoi, afin de mieux garantir la diversité de nos implantations, il est proposé de baisser le seuil du nombre de délégués par tranche en passant de 150 à 50 adhérents (article 15).

Il est proposé de supprimer le Bureau fédéral qui n'a comme seule compétence particulière de valider ou pas l'adhésion d'un syndicat à la Fédération. Il est proposé de transférer cette « compétence » à la Commission exécutive. Aussi, les articles 7, 22 et 23 sont modifiés ou supprimés.

Enfin, suite à la fusion en 2007 des ministères de l'Équipement et de l'Environnement il est apparu que **l'Union fédérale Environnement (UFE)** n'avait plus lieu d'être comme lieu de coordination entre différents syndicats, de taille très inégales. Les camarades de la sphère Environnement ayant décidé de s'organiser en **créant un syndicat national CGT Environnement** avec des sections dans les EP et organismes sous tutelle, pour mieux y déployer notre activité. Les articles 13 et 21 sont modifiés ou supprimés.

Pour le Secrétariat fédéral,

Nicolas BAILLE
Secrétaire Général de la FNEE-CGT

MODIFICATIONS

Statuts de la Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement

Article 1

La Fédération Nationale C.G.T. de l'Équipement et de l'Environnement dont le siège social est à Montreuil, 263, rue de Paris, case 543, 93515 Montreuil Cedex, a pour objet de regrouper les organisations syndicales des personnels actifs et retraités relevant des administrations de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, **du Logement**, de la Mer et de l'Environnement.

Article 2

Elle est constituée conformément aux dispositions des lois du 21 mars 1984, du livre IV du code du Travail, de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (notamment son article 8) et de leurs textes subséquents.

Elle est une Union de Syndicats, à caractère national, au sens des articles L 411-21 - 22 - 23 du Code du Travail, de l'article 9 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article 17 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982.

La Fédération adhère à la Confédération Générale du Travail (C.G.T.).

L'appellation "Fédération Nationale C.G.T. de l'Équipement et de l'Environnement" (en abrégé : "F.N.E.E. - C.G.T.") constitue une marque syndicale exclusive de la Fédération au sens des articles L 413-1 et L 413-2 du Code du Travail.

Article 3

1) L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

Les composantes de la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement peuvent **adhérer** à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires.

2) Union Interfédérale des Transports.

En vue de favoriser une coopération permanente et d'agir ensemble dans les domaines qui leur sont communs, telle la politique des transports, les Fédérations de l'Équipement et de l'Environnement, des Cheminots, des **syndicats des Transports**, des **syndicats maritimes et des officiers de la marine marchande** constituent **en lien avec la confédération** une Union Interfédérale des Transports C.G.T.

Cette Union fonctionne au niveau national sous la responsabilité conjointe des Fédérations la composant **et la confédération**. **Les UIT régionales fonctionnent sous la responsabilité des Comités régionaux et des syndicats**.

Les commissions exécutives ou Comité National de ces Fédérations se réunissent périodiquement en conférence pour en déterminer l'orientation et, en tenant compte d'un équilibre entre les parties constitutives, désignent l'organisme exécutif de cette Union.

Entre deux réunions, et en cas de besoin, ces fonctions reviennent aux bureaux des fédérations concernées qui en rendent compte à la conférence la plus proche.

Article 4

La Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement a pour but :

- a) l'étude et la défense des revendications matérielles et morales des agents de la fonction Publique en général, des personnels de l'Équipement, des Transports, de l'Urbanisme et du Logement, de l'Environnement, du Tourisme et de la Mer en particulier, telles que les ont déterminées les congrès fédéraux avec ses composantes (syndicats nationaux, syndicats de service ou d'établissement, sections syndicales, unions fédérales), l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires et la Confédération Générale du Travail ;
- b) la coordination de l'action, de l'information, de la propagande, du recrutement, de l'éducation syndicale et des activités de tous ordres entreprises dans chaque syndicat ;
- c) l'étude et l'élaboration des projets de réforme concernant les attributions professionnelles des personnels groupés dans son sein ;
- d) la création et la gestion de services sociaux et de solidarité au sein même de la Fédération ;
- e) la défense et l'extension des droits syndicaux et des libertés démocratiques ;
- f) le renforcement des rapports avec les organisations C.G.T. pour toutes les questions de caractère commun telles qu'elles sont définies par le congrès de la C.G.T.

Article 5

La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur de l'organisation, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de la Fédération.

Les syndicats groupant des adhérents de toutes opinions, aucun de ceux-ci ne saurait être inquiété pour la manifestation des opinions qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale.

Article 6

Les sections des syndicats nationaux, les syndicats de service ou d'établissement doivent obligatoirement adhérer aux unions départementales, aux unions locales de la C.G.T. **au travers de cogétise.**

Article 7

Un syndicat nouveau ne peut être admis au sein de la Fédération lorsque cette dernière comprend déjà un autre syndicat groupant tout ou partie des personnels où se recrute le groupement qui sollicite l'adhésion. Toute demande d'adhésion doit être adressée **au bureau à la Commission exécutive** de la Fédération à qui incombe la décision d'admission ou de rejet sous réserve d'appel devant le congrès. La liste des syndicats affiliés est annexée aux présents statuts.

Article 8

Chaque syndicat jouit de l'autonomie administrative avec pour seule limitation, le respect des statuts de la Fédération et des résolutions des congrès de la Fédération et de la C.G.T.

Article 9

Dans le cas de conflit d'ordre interne entre deux ou plusieurs syndicats adhérents à la Fédération, celui-ci est porté devant la Commission permanente des conflits composée des membres de la commission exécutive.

Lorsque la commission des conflits ne peut concilier les parties en présence, la décision prise est exécutoire jusqu'au congrès suivant qui se saisit de la question et prend une décision.

Article 10

Les sections des syndicats nationaux fédérés, les syndicats de service ou d'établissements fédérés sont regroupés et constituent dans chaque département et dans certains services interdépartementaux, une Union Fédérale.

L'Union Fédérale est un centre de coordination, de liaison, d'impulsion et d'action pour la défense des intérêts des personnels tels que définis à l'article 4.

L'Union Fédérale est l'outil commun indispensable pour la mise en cohérence des besoins, des points de vue et des diversités des syndiqués.

L'Union Fédérale rassemble tous les adhérents de la Fédération à partir de leur organisation de base. Les moyens de fonctionnement de l'Union Fédérale sont déterminés et fournis par les organisations composant celle-ci. Un secrétaire et une direction collective de l'Union Fédérale sont identifiés démocratiquement.

La liste des Unions Fédérales interdépartementales est annexée au présent statut.

Cet article constitue la base statutaire de chaque Union Fédérale.

Article 11

Les Ingénieurs, cadres et techniciens ont dans la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement des formes de vie collective et d'activités spécifiques adaptées à leur situation professionnelle, économique et sociale et répondant à l'exigence d'une liaison étroite avec les autres catégories de personnels.

L'Organisation Fédérale des I.C.T. de l'Équipement et de l'Environnement a vocation à regrouper l'ensemble des syndiqués et organisations I.C.T. de la Fédération.

Elle a pour but de construire et structurer une activité fédérale permanente et diversifiée parmi ces catégories.

Elle élabore et met en œuvre les orientations fédérales revendicatives, d'organisation et de propagande, assure ses responsabilités dans les négociations, l'action et sa coordination pour ce qui concerne les syndiqués et les organisations d'I.C.T. de la Fédération et participe à ce titre à la Direction Fédérale.

Par cette coordination, elle assure la présence des I.C.T. dans les orientations et les actions de la Fédération.

Article 12

Les retraités, veuves et veufs des personnels de l'Equipement et de l'Environnement sont organisés au sein d'une Union Fédérale des Retraités.

L'U.F.R. définit et met en œuvre l'action fédérale parmi les retraités, veuves et veufs des personnels de l'Equipement et de l'Environnement. Elle participe à ce titre à la direction fédérale.

Elle assure la liaison et la coordination des organisations C.G.T. de retraités des différentes organisations affiliées à la Fédération.

Article 13

~~Les organisations syndicales de la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement qui syndiquent les personnels du Ministère de l'Environnement et ceux des établissements publics ou organismes se situant dans ce champ d'activité sont regroupés dans l'Union Fédérale Environnement.~~

~~L'U.F.E. coordonne et contribue à l'activité des organisations la constituant et développe les coopérations nécessaires avec toutes les organisations C.G.T. concernées par son champ d'activité. Elle participe à ce titre à la direction fédérale.~~

Article 14

Le congrès de la Fédération se réunit au moins tous les trois ans sur convocation de la Commission Exécutive.

L'ordre du jour, la date et le lieu du congrès sont fixés par la Commission Exécutive.

La date est communiquée aux organisations fédérées au moins six mois à l'avance.

Les rapports présentés au congrès sont portés à la connaissance des organisations fédérées au moins deux mois avant la date du congrès.

Exceptionnellement, la commission exécutive pourra ajouter à l'ordre du jour arrêté des questions dont l'examen serait imposé par les circonstances.

En cas de nécessité, un congrès extraordinaire pourra être réuni à l'initiative de la Commission Exécutive.

Article 15

Le congrès est composé :

- des délégués des sections des syndicats nationaux supérieurs à 200 adhérents,
- des délégués des syndicats nationaux inférieurs ou égaux à 200 adhérents,
- des délégués des syndicats de service ou d'établissement.

Le nombre de ces délégués est déterminé sur la base suivante : 1 délégué par tranche de ~~150~~ 50 adhérents.

Article 16

Les votes du congrès ont lieu à main levée ou par appel nominal à la majorité absolue des voix exprimées.

Le vote par appel nominal est de droit lorsqu'il est demandé par le Bureau du Congrès ou par un syndicat ou une union fédérale.

Article 17

En cas de vote par appel nominal, les délégués disposent d'un nombre de voix égal au nombre de timbres réglés à ~~la trésorerie fédérale~~ **cogétise**.

Article 18

Le congrès est souverain. Il définit l'orientation de la fédération, détermine les revendications, étudie et préconise les formes des actions à engager. Il élit les membres de la Commission Exécutive et les membres de la Commission Financière et de Contrôle. Il fixe les orientations financières.

Article 19

La Commission Exécutive assure la direction générale de la Fédération dans le cadre des décisions des congrès fédéraux.

Le nombre des réunions de la Commission Exécutive est déterminé par décision prise à la majorité.

Elle se réunit au moins quatre fois par an.

La Commission Exécutive prépare et organise le congrès.

Tout membre élu à la Commission Exécutive qui est absent à trois séances consécutives sans motif sera considéré comme démissionnaire.

Elle assure ou ratifie la désignation des délégués de la Fédération aux divers organismes.

Article 20

Le mode de votation prévu à la commission exécutive est le vote à main levée.

Article 21

Les membres de la commission exécutive sont élus par le Congrès à la majorité absolue des voix exprimées.

Les candidatures sont présentées par les syndicats nationaux, de service ou d'établissements affiliés et les unions fédérales.

L'organisation fédérale des I.C.T., l'U.F.R., ~~l'U.F.E.~~ peuvent présenter des candidatures.

Le nombre de membres de la commission exécutive est fixé par le congrès.

Sont élus les candidats qui obtiennent à la fois le plus de suffrages et la majorité absolue des voix exprimées.

Aucun syndicat ou aucune organisation ne peut être majoritaire dans la commission exécutive.

~~La Commission exécutive approuve les comptes annuels de la fédération.~~

Article 22

La Commission Exécutive élit en son sein ~~un bureau fédéral d'au moins quinze membres et~~ un secrétariat composé d'un secrétaire général et d'au moins quatre secrétaires dont l'un exerce les fonctions de trésorier. ~~Le bureau fédéral ne peut en aucun cas être majoritaire au sein de la commission exécutive.~~

~~Article 23~~

~~Le bureau fédéral assure l'application de l'orientation du congrès et des décisions de la commission exécutive.~~

~~Il assure entre deux commissions exécutives la désignation des délégués de la Fédération aux divers organismes.~~

Article 24

Le secrétariat se réunit hebdomadairement. Le Secrétaire Général le représente dans tous les actes de la vie civile et en particulier en justice. En cas d'empêchement du Secrétaire Général, le secrétariat ~~ou le bureau~~ mandate l'un des secrétaires pour le suppléer.

~~Le Secrétariat fédéral arrête les comptes annuels de la fédération.~~

Article 25

La Commission Financière et de Contrôle est composée au moins de trois membres élus, dans les conditions fixées par les articles 18 et 21. Elle aide à l'animation et au suivi de la politique financière. ~~Elle désigne un rapporteur qui fait un compte rendu au congrès des vérifications opérées au moins deux fois par an.~~

Article 26

Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'en congrès à la majorité des deux tiers des voix détenus par les délégués présents. Les modifications aux statuts sont soumises à l'appréciation des organisations fédérées au moins deux mois avant la date du congrès.

Article 27

La dissolution de la Fédération ne peut être prononcée que par le congrès fédéral. Elle ne sera acquise qu'à la majorité des deux tiers des voix représentées.

En cas de dissolution, la liquidation du passif et la répartition de l'actif seront faites par le congrès qui désignera à cet effet une commission de liquidation.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site web: www.equipement.cgt.fr

15^{ème} congrès Fédéral

Résolution sur l'outil syndical

Au préalable, cette résolution est en application des décisions du 49^{ème} congrès confédéral.

A l'évidence, les différentes réformes engagées depuis 2007 par Sarkozy et Fillon ont eu des conséquences qui interpellent notre organisation.

De même, nous ne pouvons pas ignorer le transfert d'un nombre important de personnel d'exploitation, administratif et OPA (env. 40 000) et de missions vers les collectivités territoriales, suite à la loi du 13 août 2004. De fait, un nombre important d'adhérents et d'agents actuellement syndiqués à la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT (FNEE-CGT) ne relèvent pas que de l'Etat mais aussi de la territoriale.

Comment ne pas tenir compte également des redécoupages ministériels successifs. Pour ce qui nous concerne, ce fut la création du ministère de l'écologie en 2007 par le regroupement des ministères de l'Équipement avec celui de l'Environnement et une partie de l'Industrie. Depuis, il y a eu quatre changements de périmètre avec, ou pas, le logement ou l'énergie notamment.

Les mesures RGPP et la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RÉATE) ont également modifié en profondeur l'organisation de l'Etat au niveau des territoires. Pour le niveau régional, c'est la création des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) par la fusion des DRE, DRIRE et DIREN ainsi que les Directions interrégionales de la mer (DIRM). Pour le niveau interdépartementale, c'est la création des Directions interdépartementales des routes (DIR). Pour le niveau départemental, après la vague de rapprochement des DDE-DDAF, c'est la mise en place de directions départementales interministérielles (DDT-M, DDPP, DDPPCS) sous la tutelle des préfets.

De même, comment ne pas tenir compte des différentes réformes comme les projets de fusions de corps, la fusion ou transfert de services (EPA VNF ; projet CEREMA) qui interpelle nos syndicats.

Enfin, le Gouvernement va déposer au Parlement un projet de loi portant sur la décentralisation (acte III) et la réforme de l'action publique.

Pour la CGT, engager une nouvelle phase de décentralisation dans le cadre de l'austérité budgétaire décidée par le gouvernement fait peser de lourdes menaces sur les finances publiques, la pérennité et la qualité des services publics, de l'emploi public et des conditions de travail et de rémunération des agents. La CGT Fonction publique se prononce à ce stade contre l'engagement d'une nouvelle phase de décentralisation et les transferts de missions qui pourraient en découler.

De fait, notre champ professionnel a profondément changé ces dernières années.

Déjà, dans les territoires et notamment avec les Collectifs CGT fonction publique, des organisations de la Fédération (SNPTRI, SNOA, SNPTAS,...) travaillent avec les camarades de la Fédération CGT des services publics, l'UGFF suite aux transferts et sont confrontées de plein fouet à la question de l'outil syndical.

Il en est de même suite aux « regroupements » au niveau régional (DREAL) et départemental (DDT-M) entre les camarades de l'Équipement-Environnement, de l'Agriculture, de l'Industrie, des préfectures, etc.....

Bref, l'ensemble de ces mesures, que la CGT combat, nous oblige – encore une fois – à nous poser la question de notre outil fédéral pour une efficacité optimale de l'activité syndicale CGT au service des personnels de toutes catégories et de notre conception des missions de service public.

Un des enjeux est sans aucun doute de se doter de structures pérennes, groupant les syndiqués, ne se retrouvant pas en décalage à chaque réforme administrative quelle qu'elle soit et surtout être en phase avec nos revendications. A cet égard, nous ne pouvons ignorer les discussions qui ont lieu actuellement entre l'UGFF-CGT et ses composantes (dont des syndicats de la FNEE-CGT) et la Fédération CGT des services publics notamment sur :

- la question d'un statut unifié dans la fonction publique,
- les compétences partagées entre l'Etat et les Collectivités,
- les enjeux revendicatifs partagés (notamment sur les infrastructures de transports),
- l'évolution de l'outil syndical.

Nous sommes donc tous concernés par ces réflexions et par les indispensables évolutions auxquelles elles doivent aboutir.

Il ne s'agit pas que le 15^{ème} congrès fédéral arrête une décision statutaire mais il doit acter une orientation.

Le groupe de travail Fédéral mis en place suite à notre 14^{ème} congrès a mené une réflexion sur l'évolution de l'outil syndical en concertation permanente avec les orientations des syndicats de la Fédération mais aussi en tenant compte des discussions en cours à l'UGFF et à la Fédération des services publics.

Une organisation syndicale calée systématiquement en fonction des restructurations et de l'évolution des champs ministériels serait une erreur.

Dans un souci de stabilité et d'efficacité, notre outil syndical doit être construit autour de nos missions et de nos revendications.

Il apparaît cependant la nécessité d'une coordination nationale Etat et territoriale pour porter nos revendications auprès des ministères de tutelles, de Matignon, des Conseils supérieurs de l'Etat et de la territoriale ainsi que du Conseil supérieur commun.

Aussi, il est proposé de s'orienter à terme vers la création d'une seule fédération syndiquant sur la base des missions de la fonction publique de l'Etat et des Collectivités territoriales. Cet objectif final, devra se faire en plusieurs étapes.

Les décisions statutaires seront à prendre dans les deux ou trois années à venir, à tous les niveaux pertinents par les syndiqués eux-mêmes et en liaison avec toutes les autres structures concernées de la CGT.

**15^{ème} congrès Fédéral
du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde (34)**

Questionnaire d'hébergement

A retourner le plus rapidement possible à la Fédération :

Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

Réaliser une fiche par participant

Organisation :

Nom du délégué :

Téléphone :

Date et heure d'arrivée :

- Train (Gare d'Agde) :
- Voiture :
- Aéroport Béziers - Cap d'Agde en Languedoc :

Date et heure départ :

- Train (Gare d'Agde) :
- Voiture :
- Aéroport Béziers - Cap d'Agde en Languedoc :

Prix par délégué (hébergement + repas) : 280 euros.

Lundi 3		Mardi 4		Mercredi 5			Jeudi 6			Vendredi 7	
Repas	Nuit	Repas		Nuit	Repas		Nuit	Repas		Nuit	Repas
S	N	M	S	N	M	S	N	M	S	N	M

S : Soir ; N : Nuit ; M : Midi

Fiche de candidature

Présentée par :

Le syndicat :

L'Union fédérale :

Si la candidature a été présentée par l'Union Fédérale préciser les conditions de la présentation (date de réunion de l'UF ; vote des différentes composantes).

- **Candidature à la Commission exécutive fédérale**
- **Candidature à la Commission financière et de contrôle**

Nom :

Prénom :

Age :

Catégorie et corps :

Service / lieu de travail :

Téléphone :

Responsabilité syndicale :

A retourner directement à la Fédération :

Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr

et au plus tard le lundi 3 juin 2013 19h00 à l'accueil du congrès



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

15^{ème} congrès Fédéral du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde (34)

Informations pratiques

Lieu et situation géographique :

Le 15^{ème} congrès se déroulera Au Cap d'Agde. Une coulée de lave datant d'environ 1 million d'années est à l'origine du site du Cap d'Agde et de ses falaises.

Le Cap d'Agde est situé dans l'Hérault (34) entre Béziers et Sète.

A ce jour, la ville d'Agde est la première commune touristique française par sa capacité d'accueil qui est évaluée à 175 000 lits touristiques.

Adresse du centre :

CCAS du Cap d'Agde
Avenue de la Butte
34300 – CAP D'AGDE
Tél : 04 67 01 00 40

Afin de pouvoir se rendre au centre dans de bonnes conditions :

Par la route : Consultez le site de Bison futé pour préparer votre itinéraire. Empruntez l'autoroute A9, échangeur "Agde" par la D612 et la D612A.

Par le train : La ville d'Agde dispose d'une gare SNCF. Plusieurs liaisons quotidiennes en TGV **direct** sont effectuées toute l'année : Paris-Agde/Agde-Paris et Lille-Agde/Agde-Lille. La gare SNCF est située à 6 km du Cap d'Agde. Des navettes seront assurées pour vous conduire au site du CCAS.

Par avion : De nombreuses compagnies proposent des vols réguliers. Toute l'année, grâce aux différents aéroports de la région, rejoignez le Cap d'Agde depuis la France :

- Aéroport Béziers - Cap d'Agde en Languedoc (15 km)
- Aéroport Montpellier-Méditerranée (70 km)

Pour ce qui est des conditions d'hébergement, il faut prévoir les affaires de toilettes (serviettes, gants etc...) le centre n'en fournit pas. Vous serez logés dans des chambres de deux personnes maximum. Les heures de repas vous seront communiquées à votre arrivée.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le 12 MARS 2013

Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

Note

à

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Affaire suivie par : Lucinda DINIS DA SILVA
lucinda.dinis-da-silva@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01.40.81.31.01 – Fax : 01 40 81 30 39

Objet : Congrès de la Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement du 3 au 7 juin 2013

Je vous informe que la Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement tiendra son congrès du 3 au 7 juin 2013 au Cap d'Agde.

Vous voudrez bien accorder les autorisations spéciales d'absence, et, le cas échéant, les délais de route, aux agents dûment mandatés, conformément aux dispositions du décret 82-447 du 28 mai 1982.

L'adjointe au chef du département
des relations sociales

Nadège COURSEAUX

Copie : Monsieur Nicolas BAILLE